

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 SEPTEMBRE 2015 A 20 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire  
Mesdames PRUDHOMME, COLOMBIN et MONCOMBLE  
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

Etaient absents excusés : Monsieur BEURAIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS  
Mademoiselle COLOMBIN

Secrétaire de séance : Monsieur DELASSUS

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et indique qu'il souhaite ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération sur le devis de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS pour travaux complémentaires d'habillage de murs dans la salle multi-activités.
- Délibération sur avenant de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS.

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2015**

Le compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2) Délibération sur le devis de l'Entreprise SANISOL pour modification de la dimension du carrelage dans la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise SANISOL concernant la modification de la dimension du carrelage dans la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 1 359,00 Euros, soit 1 630,80 Euros TTC.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

**3) Délibération sur avenant de l'Entreprise SANISOL**

Monsieur DELASSUS présente à l'Assemblée l'avenant de l'Entreprise SANISOL concernant la modification de la dimension du carrelage dans la salle multi-activités, à savoir :

- **Avenant N° 2** :  
Montant initial du marché : 13 899,00 Euros HT soit 16 678,80 Euros TTC  
Montant de l'avenant : + 1 359,00 Euros HT soit + 1 630,80 Euros TTC  
Nouveau montant du marché : 15 258,00 Euros HT soit 18 309,60 Euros TTC

POUR : 9 dont 1 pouvoir

**4) Délibération sur le devis de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE pour la pose d'un châssis coupe-feu avec vitrage coupe-feu sur cloison existante avec raccord sur la verrière de la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE pour la pose d'un châssis coupe-feu avec vitrage coupe-feu sur cloison existante avec raccord sur la verrière de la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 1 543,70 Euros, soit 1 852,44 Euros TTC.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

#### **5) Délibération sur avenant de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE**

Monsieur DELASSUS présente à l'Assemblée l'avenant de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE pour la pose d'un châssis coupe-feu avec vitrage coupe-feu sur cloison existante avec raccord sur la verrière de la salle multi-activités, à savoir :

- **Avenant N° 2 :**

Montant initial du marché : 24 610,53 Euros HT soit 29 532,63 Euros TTC

Montant de l'avenant : + 1 543,70 Euros HT soit + 1 852,44 Euros TTC

Nouveau montant du marché : 26 154,23 Euros HT soit 31 385,07 Euros TTC

POUR : 9 dont 1 pouvoir

#### **6) Délibération sur le devis de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS pour travaux complémentaires d'habillage de murs dans la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS pour travaux complémentaires d'habillage de murs dans la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 2 024,50 Euros, soit 2 429,40 Euros TTC.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

#### **7) Délibération sur avenant de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS**

Monsieur DELASSUS présente à l'Assemblée l'avenant de l'Entreprise TECHNI PLAFONDS pour travaux complémentaires d'habillage de murs dans la salle multi-activités, à savoir :

- **Avenant N° 2 :**

Montant initial du marché : 15 811,00 Euros HT soit 18 973,20 Euros TTC

Montant de l'avenant : + 2 024,50 Euros HT soit + 2 429,40 Euros TTC

Nouveau montant du marché : 17 835,50 Euros HT soit 21 402,60 Euros TTC

POUR : 9 dont 1 pouvoir

#### **8) Délibération sur devis pour la mise en conformité incendie de la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente au Conseil Municipal les devis reçus concernant la mise en conformité incendie de la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la Société D.M.S.I. pour un montant H.T. de 892,00 Euros, soit 1 070,40 Euros TTC. Il est précisé que cette Entreprise sera présente lors du passage de la Commission de Sécurité.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

## **9) Délibération concernant convention pour le déneigement des voies communales**

Monsieur DELASSUS présente au Conseil Municipal le projet de convention à signer avec l'Entreprise DELORY de PICQUIGNY pour le déneigement des voies communales pendant les périodes hivernales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ladite convention pour un coût horaire de 40 Euros hors taxes.

Il est rappelé aux usagers allant à Amiens, que lors d'épisodes neigeux, la voie prioritairement déneigée par les services du Département est celle reliant Hangest - Picquigny – Amiens.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

## **10) Informations et questions diverses**

- Monsieur DUPUIS informe le Conseil :

. que l'Association des Maires de la Somme organise une mobilisation des élus par le biais d'une manifestation, le Vendredi 18 Septembre prochain à AMIENS, et qu'une pétition est à signer concernant la réduction des dotations, l'accroissement continu des charges pesant sur les communes et intercommunalités ce qui, dans le futur, entrainera de graves conséquences sur les investissements et les services publics locaux,

. qu'il a fait passer un bull, faucher les talus et débroussailler les chemins ruraux aux fins de les rendre plus accessibles. Le chemin dit « La Vallée à Cailloux » est en partie disparu faute d'entretien. Monsieur le Maire demande au Conseil son avis sur la préservation ou non de ce chemin. Madame PRUDHOMME suggère de transmettre la gestion de ce dossier à Monsieur PIETERS. Des membres du Conseil souhaitent se réunir prochainement pour faire le tour du territoire et faire le point sur les chemins,

. que la Mairie d'Hangest nous informait par courrier en date du 4 Août dernier que les frais de scolarité dus par la Commune de Bourdon pour les enfants scolarisés de Bourdon seraient désormais facturés forfaitairement, soit 600 Euros par enfant pour l'année scolaire 2015-2016. Le règlement de cette participation ayant toujours été fait avec un décalage d'une année, la mairie d'Hangest souhaite rattraper, cette année, ce décalage ce qui va engendrer le paiement de 2013/2014 et 2014/2015 sur un même exercice comptable. Le budget va être étudié pour le paiement de la deuxième facture, non prévue initialement,

. qu'il a reçu des personnes souhaitant créer un club de pétanque à Bourdon.

- Monsieur le Maire s'étant fait représenter par Monsieur PIETERS à la dernière réunion de la Communauté de Communes, il lui demande d'exposer la nouvelle loi, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Loi qui oblige les intercommunalités de moins de 15 000 habitants à fusionner ou disparaître. Loi qui sera appliquée à compter de Janvier 2017. Les élus de la Communauté de Communes doivent se positionner, avant le 15 Septembre prochain, quant à leur futur rattachement. Un vote va donc avoir lieu. Monsieur DUPUIS, délégué de commune, représentera le Conseil à ce vote et demande donc aux conseillers présents leur avis sur ce rattachement. L'ensemble du Conseil est favorable au rattachement à la Communauté de Communes Val de Nièvre.
- Monsieur PIETERS rappelle que tout stationnement prolongé de camions sur la voirie ainsi que la mise en place d'échafaudage, nécessitent impérativement une permission de voirie à demander en Mairie. Il est rappelé aux contrevenants que sans cette permission de voirie, en cas d'accident, les assurances se retourneront vers la Mairie qui se retournera vers les contrevenants.
- Monsieur LECOCQ signale que des troncs d'arbre sont toujours stockés Route d'Yzeux au pied du larris. Un courrier recommandé va être fait au propriétaire.

- Monsieur LECOCQ demande quand va être remis en état l'avaloir des eaux pluviales Rue d'Hangest. Messieurs DUPUIS et DELASSUS, responsables du personnel, répondent que c'est planifié dans le travail des employés communaux ainsi que la réfection de l'avaloir qui a été détérioré Rue du 8 Mai.
- Madame PRUDHOMME informe le Conseil qu'une réunion de la Commission « Fêtes et Cérémonies » a eu lieu et qu'il a été décidé lors de cette réunion :
  - . que la fête foraine se déroulerait désormais, pour des raisons d'organisation, le 2<sup>ème</sup> week-end de Juillet,
  - . d'intégrer à cette Commission une équipe de bénévoles issus de la population,
  - . que, ne pouvant estimer la fin des travaux de la salle multi-activités, la fête de Noël des enfants se déroulera probablement, comme l'année dernière, dans l'Eglise,
  - . que la Commission « Fêtes et Cérémonies » va être convoquée prochainement pour le choix des cadeaux de Noël. Réunion à laquelle les nouveaux membres bénévoles seront conviés.
- Monsieur DELASSUS informe le Conseil que nous avons reçu le diagnostic établi par le Conseil Général concernant la sécurisation routière de la traverse de village. Suite à cela la commune est dans l'obligation de passer par un bureau d'études pour pouvoir prétendre à des subventions. De ce fait, rendez-vous est pris le 15 Septembre prochain, avec le bureau d'études EVIA de Berteaucourt-Les-Dames.

Concernant le projet de sécurisation des voies communales et aménagement des bordures le long de la départementale 81 à hauteur de la propriété du numéro 10 Rue du 8 Mai, la Direction de l'Aménagement et du Développement Durables des Territoires nous demande d'établir une convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération. Ceci est une obligation pour obtenir les subventions IDEAL et Amendes de Police que nous avons sollicitées pour ce projet.

Le 1<sup>er</sup> Septembre un courrier a été adressé à Monsieur DUFRESNE du Conseil Général, en charge d'établir cette convention. Ce dernier nous informe qu'actuellement notre dossier a été transféré à la filière Sécurisation Routière du Conseil Général qui doit donner son avis. A l'issue, la convention sera rédigée.

- Monsieur DEPOORTER informe le Conseil que Monsieur VANDEVELLE l'a interpellé mi-Août concernant le courrier qu'il a adressé à la Mairie. Monsieur le Maire précise que réponse a été faite par courrier fin Août.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 15.